République Française Département : LOZERE

Arrondissement: Florac

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération N° DE 2024 019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présent s	Votants
19	15	16
Date de la convocation : 16/02/2024		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six février deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphan MAURIN.

<u>Présents</u>: Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stéphan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Cyril DJALMIT représenté par Michèle BUISSON

<u>Absents et Excusés</u> : Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Gilles MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Centre de secours -plan de financement

Monsieur le maire présente au conseil municipal les aménagements que notre centre de secours devra connaître dans les années à venir.

Dans un premier temps des aménagements intérieurs urgents seront réalisés. Ces aménagements visent à mettre en sécurité et aux normes les espaces communs, en particuliers les vestiaires très vétustes.

Ils seront suivis par un investissement concernant l'accès roulant (actuellement en terre compacté) qui ne permet pas le respect des règles de parking du VSAV, et dans un second temps, l'aménagement d'un garage à la destination unique du VSAV.

Le montant des travaux s'élève à : 60 162.91 €

Monsieur le maire propose de demander des subventions au Département et à l'Etat.

Le plan de financement pourrait ainsi être le suivant :

Département : 40 % - 24 065.16 €

Etat : 40 % octobe 16 € nde Commune : 20% - 12 032.59 €

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 06/03/2024 048-200057594-DE_2024_019-DE Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la réalisation des travaux tels que décrits VALIDE le plan de financement ci dessus MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt des dossiers de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christelle FOLCHER Secrétaire de séance

Stéphan MAURIN

Président de séance

Pont de Montver

RF Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 06/03/2024
048-200057594-DE_2024_019-DE